

Permanence téléphonique de soins palliatifs en Isère

En semaine de 20h à 8h
Samedi à partir de 14h
Dimanche et jours fériés 24h/24h

A partir du 1^{er} janvier 2014



0800 806 212

(Appel gratuit)

Cette permanence téléphonique est réservée aux médecins qui souhaitent prendre un avis consultatif pour des patients relevant de soins palliatifs en ambulatoire. Elle est assurée, à titre expérimentale pendant un an, sur l'astreinte des médecins de la Clinique de soins palliatifs et de coordination en soins de support du CHU de Grenoble.

Le médecin « appelant » est le prescripteur et le responsable médico-légal de la décision retenue.